

Conseil communal de Vufflens-la-Ville

Rapport de la Commission des finances

Préavis municipal n° 13/2019 **« Budget de fonctionnement 2019 »**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances, composée de :

- Monsieur **Quentin Riva**
- Madame **Fanny Falconnet**
- Madame **Cynthia Fivaz**
- Monsieur **Pierre-Alain Cochand** et
- Monsieur **Nicolas Pittet**, président,

a été mandatée pour étudier le **préavis municipal n° 13/2019** portant sur le «budget de fonctionnement ».

La Commission a rencontré quatre membres de la Municipalité, Mme la Syndique Ingrid Rossel, M. Olivier Berthoud, Eric Maeder et Olivier Duperrut, ainsi que la boursière, Mme Dominique Nijenhuis, lors d'une séance qui a eu lieu le 21 novembre. Le budget a été présenté en détails par les Municipaux et la boursière, qui ont répondu à toutes nos questions. La Commission tient à les remercier encore une fois pour leur disponibilité et la transparence avec laquelle ils collaborent.

Commentaires généraux

Le résultat de l'exercice 2019 devrait être meilleure que celui budgétisé en 2018.

Avec cette donnée et un taux d'imposition inchangé, le budget 2020 a été fait dans le même esprit de prudence que les autres années. Cependant, ce nouveau budget table sur une augmentation des recettes d'impôt autant pour les personnes physiques que morales. Les prévisions sur les impôts conjoncturels restent inchangées.

Du côté des charges, une augmentation est à prévoir avec le système de péréquation (point d'impôt en augmentation) et du transfert de charges aux communes, notamment celle de la facture sociale. Cette tendance s'inscrit dans la durée et peut à terme changer l'équilibre que nous avons.

Le divorce scolaire a aussi un impact défavorable sur les charges qui portent notamment sur les bâtiments et les transports.

La situation de la dette et de financement est maîtrisée. La capacité d'autofinancement et les fonds de réserves permettent de subvenir aux besoins courants, d'absorber le déficit et le cas échéant d'absorber des imprévus.

Détails

Le budget présenté vient avec des explications qui facilitent sa lecture. Nous donnons quelques points qui ont l'objet de questions et de réponses.

210.4414 Impôts sur les gains immobiliers

Diminution imputée sur le tassement des activités dans les zones industrielles et villas. Il y a moins d'opportunités de constructions et une activité stable de vente/achats.

230.3595 Crédit d'étude wc/déchetterie (dans ancien carnotzet)

Cet amortissement est prévu que sur une année, car il concerne une étude. Un préavis sera présenté au Conseil à des fins de transparence.

353.427 Location de la Seringue

Par prudence, aucun revenu n'est budgété, mais le local est louable !

360.312 Achat énergies bâtim. Poly.

N'ayant de références, la Municipalité a prévu des montants ad hoc. Ces montants seront affinés quand les premiers relevés seront faits.

430.314 Routes

Une part du montant est prévu pour effectuer des travaux (notamment chemin de la Forge) en lien avec la rénovation de la RC 355 par le Canton. La commune pourra profiter de la présence d'entreprises et des tarifs négociés par le Canton pour la rénovation la RC355.

610.437 Amendes

Bien qu'anecdotique, les revenus pourraient être à la hausse avec la mise à ban prévue par les CFF.

810.4359 Taxe pour l'entretien du réseau communal

La disparition des 115'000.- s'explique par une budgétisation en 2017 pour 2019 et un changement de poste (811.435 Vente d'eau) les années suivantes (exercice 2018 et budget 2020).

Conclusions

Fondée sur les explications reçues et ayant fait sa propre analyse, la Commission estime que le budget 2019 a été établi avec rigueur et qu'il est réaliste. Elle relève la clarté des documents présentés et des explications données. Elle remercie la Municipalité ainsi que Mme Dominique Nijenhuis pour leur engagement.

En conclusion, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, la Commission des finances, à l'unanimité, propose d'accepter le préavis n° 13/2019 tel que présenté par la Municipalité et d'approuver le budget de fonctionnement pour 2020, présentant un total de revenus de 7'977'600 francs et un total de charges de 8'286'800 francs, le déficit de 309'200 francs étant pris en charge par le capital ou le fonds d'égalisation du résultat.

Quentin Riva

Fanny Falconnet

Cynthia Fivaz

Pierre-Alain Cochand

Nicolas Pittet